

projects is 8 per cent (Table 3). The amount recovered for these projects will continue to grow in future years as repayment continues until the Program's contribution is repaid or the seven-year life of the contract, in effect at that time, expires.

The repayment rate has been 1 per cent of reported sales realized in the new market since the program began in 1971. However, during the last fiscal year the rate was increased to 2 per cent as one of a number of changes designed to improve recoveries. The effect of this change is not yet reflected in the recovery figures but should show up in future years. It should be noted that Section A accounts for a major part of the reported sales because companies are bidding on large projects. Therefore, if the project is successful, the reported sales are very large but the base for repayment is limited to the Department's contribution. For this reason it is not possible to relate the rate of recoveries to the reported sales figures.

SALES VERIFICATION

Export sales are verified by the Department on a spot-check basis to ensure that they are correctly reported, proper accounting principles are followed, internal control systems are satisfactory and the method of record keeping is acceptable. In addition, final claims are checked to ensure that they have been examined by external auditors as required.

fructueux a atteint 8 % (tableau 3). Le montant des recouvrements pour ces projets continuera à accroître au cours des prochaines années, au fur et à mesure que le recouvrement se poursuivra jusqu'à ce que la contribution du Ministère soit remboursée ou jusqu'à la fin de la durée de sept ans du marché, délai en vigueur à l'époque.

Le taux de recouvrement a été de 1 % du chiffre d'affaires déclaré au sein de nouveaux marchés depuis la création du programme en 1971. Toutefois, au cours du dernier exercice, le taux est passé à 2 %, en raison de plusieurs modifications apportées afin d'améliorer les recouvrements. L'incidence de ces modifications ne se reflète pas encore dans les chiffres de recouvrement, mais elle devrait se faire sentir au cours des prochaines années. Fait à souligner, la section A accapare une grande partie du chiffre d'affaires déclaré, parce que les sociétés présentent des soumissions à de grands projets. Par conséquent, si le projet est couronné de succès, les ventes déclarées sont très élevées, mais le remboursement est égal à la contribution du Ministère. C'est pour cette raison qu'il est impossible d'établir un rapport entre le taux des recouvrements et les chiffres des ventes déclarés.

VÉRIFICATION DES VENTES

La vérification des ventes est habituellement effectuée par le Ministère au moyen d'un sondage afin de s'assurer que les données sont correctes, que les systèmes de contrôle internes sont satisfaisants et que les méthodes de tenue de livre sont acceptables. En outre, on vérifie les réclamations finales afin de s'assurer qu'elles ont été, au besoin, examinées par des vérificateurs de l'extérieur.